

## ATTESTATIONS DE DEMANDES DE CO-FINANCEMENT

- FSDIE PARIS 8 : Entretien effectué, dépôt de dossier fin octobre 2024, commission le 3 décembre 2024.

 David SIMON  
Demande FSDIE (Antoine Barillet)  
À : antoine barillet

16 octobre 2024 à 18:31



Bonjour Antoine,

Suite à notre entretien de ce lundi 14 octobre, vous trouverez ci-joint les documents pour préparer votre demande de subvention FSDIE pour votre projet de court-métrage *Celle avec qui on a dansé*.

Petit récapitulatif des conditions de financement du FSDIE de Paris 8 :

Le FSDIE peut financer au maximum 2000€ pour un projet de CM

Le FSDIE ne finance pas :

- Les achats de plus de 200euros par objet
- Le transport et l'hébergement (hors transport de matériel, soit la location d'une camionnette si nécessaire)

Je reste à votre entière disposition pour vous accompagner sur l'avancement de votre dossier,

Belle fin de journée,

Bien à vous,

--

David SIMON  
Chargé de la médiation culturelle et du FSDIE  
Direction Vie de Campus - Maison de l'étudiant - Bureau ME108  
Université Paris 8 - Saint-Denis  
2 rue de la Liberté - 93526 Saint-Denis Cedex  
Tel : 01 49 40 66 81

- Crous de Créteil : Entretien effectué, dépôt de dossier le 8 novembre 2024, commission le 21 novembre 2024.

 Antoine Barillet  
Demande aide Crous Culture Actions Court-Métrage étudiant Paris 8  
À : culture@crous-creteil.fr

16 octobre 2024 à 14:15

Madame, Monsieur,

Je suis étudiant à l'université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis en Master 2 Réalisation et Création et, dans le cadre d'un projet de court-métrage étudiant hors de mon cursus universitaire, je vais solliciter l'aide du Crous Culture Actions de Crétel. Mon projet de court-métrage sera aussi porté par l'association étudiante dont je suis le président et sera soutenu par des co-financeurs (FSDIE Paris 8 dont j'ai déjà rencontré M. David Simon, Crous de Paris, CVEC Paris, financement participatif, etc...). Je suis en train de constituer le dossier que j'ai téléchargé sur le site du Crous et compte le déposer pour la commission du 21 Novembre 2024. Doit-on convenir d'un rendez-vous avant dépôt de dossier ou bien cela n'est pas obligatoire ?

Merci par avance pour votre réponse,

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement,

Antoine Barillet  
[antoine.barillet@sfr.fr](mailto:antoine.barillet@sfr.fr)  
07 82 61 83 41

 Culture  
RE: Demande aide Crous Culture Actions Court-Métrage étudiant Paris 8  
À : Antoine Barillet, Cc : Culture

17 octobre 2024 à 14:24



Détails

Bonjour Antoine,

Merci pour votre mail.

Vous avez l'ensemble des éléments et nous pouvons programmer un rendez-vous si vous avez des questions supplémentaires (notamment sur le type de dépenses acceptées ou le format du dossier, etc). Autrement, vous avez jusqu'au vendredi 8 novembre 2024 pour nous envoyer votre dossier à cette adresse : [culture@crous-creteil.fr](mailto:culture@crous-creteil.fr).

En vous souhaitant une bonne journée,  
Bien cordialement,

Service de vie étudiante et de vie de campus  
Crous de Crétel  
68/70 av du général de Gaulle, 94000 Crétel  
[www.crous-creteil.fr](http://www.crous-creteil.fr)

